

BURKINA FASO

=.-.-.-.-=

Unité – Progrès - Justice

VISA N°0980 /MDAC /CF DU 07 /12/2022

**DECRET N°2022-1046/PRES-TRANS
portant nomination d'un Commandant
du Centre Intégré des Opérations.**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2022-0942/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** la Loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu** la Loi n°26-94/ADP du 27 mai 1994 portant organisation générale De la Défense Nationale et son modificatif n°007-2005/AN du 07 avril 2005 ;
- Vu** la Loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- Vu** l'ordonnance n°2022-013/PRES-TRANS du 08 novembre 2022 portant création d'un commandement des opérations du théâtre national ;
- Vu** le décret n°2022-0898/PRES-TRANS/PM/MDAC du 03 octobre 2022, portant organisation du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Vu** le décret n°2022-0943/PRES-TRANS/PM/MDAC du 11 novembre 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées ;

DECRETE

Article 1 : Le Colonel **COULIBALY Céleste** des Forces Armées Nationales est nommé Commandant du Centre Intégré des Opérations.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 décembre 2022



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

Capitane Ibrahim TRAORE